



N°15 – 24 mai 2017

Champagne-Ardenne

Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

A RETENIR CETTE SEMAINE

BETTERAVE (page 2)

- Croissance : En nette progression
- Ravageurs : Faible présence de **pucerons**
Observation des premières **larves de pégomyie**

REMARQUE : Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées du 22 au 24 mai sur 34 parcelles agriculteur de betteraves. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.



BETTERAVE

CROISSANCE DE LA CULTURE

- Dans le réseau, le stade moyen est de 9 feuilles vraies.

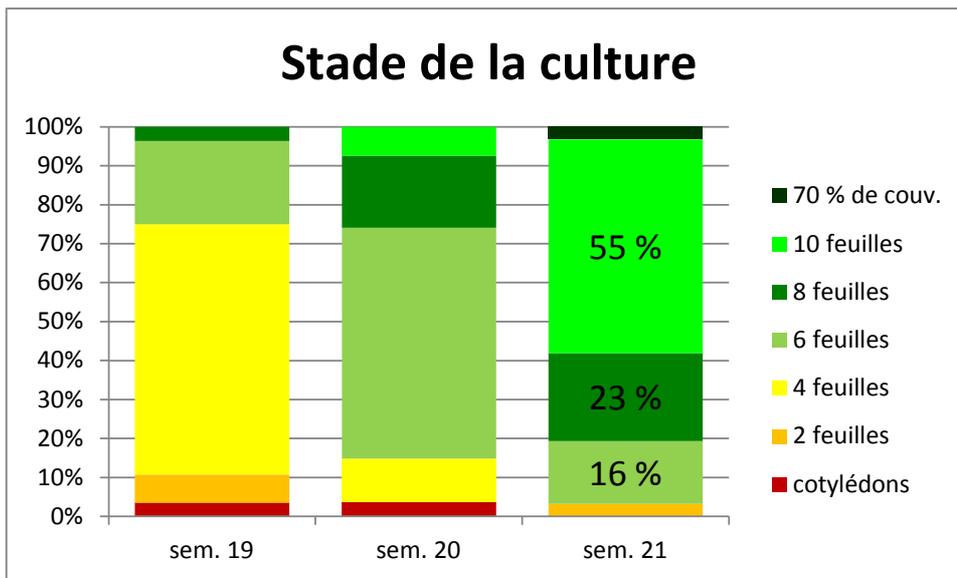
L'élévation des températures actuelles permet un développement rapide de la culture. Des différences marquées apparaissent comme chaque année, en fonction du type de sol et de la précocité de semis.

Cette semaine, la répartition du développement végétatif est la suivante :

- Une large moitié des parcelles observées ont atteint le stade 10 feuilles ;
- Dans 23% des situations, 7 à 8 feuilles sont visibles ;
- 16% des sites déclarent une couronne de 5 à 6 feuilles de betteraves ;
- La parcelle de Bréban, implantée précocement (16 mars), couvre aujourd'hui le sol à hauteur de 70% ;
- La parcelle de Reims, semée le 10 avril, reste au stade 2 feuilles.



Suite aux orages, quelques dégâts de grêle peuvent être localement observés en culture.



Stade 9 feuilles vraies

RAVAGEURS

GIBIER

2 parcelles mentionnent des dégâts récurrents de lièvres sur des betteraves au stade 5 à 6 feuilles.

Après le stade 8 feuilles, l'augmentation du volume foliaire limite le risque de mortalité de la plante. La consommation d'une partie du feuillage entraîne tout de même un retard de végétation.

Quelques dégâts d'oiseaux peuvent être observés. Ils arrachent la plante entière pour la consommer.

PUCERONS

Actuellement, la présence de pucerons reste assez faible comme le confirme les piègeages de la tour à succion de Lavannes (51).

- Environ 10% des parcelles du réseau signalent des pucerons noirs aptères. Les taux d'infestation varient de 2 à 30% de plantes concernées. A Poilcourt-Sydney (08), les premières colonnies apparaissent.
- Dans 18% des situations, des ailés sont visibles.
- Le puceron vert myzus persicae, vecteur du virus de la jaunisse, est signalé sur le site de Torcy le Grand dans l'Aube sur 10% des betteraves observées.
- L'arrivée des coccinelles participe à la régulation des populations.



Analyse de risque : Pour les parcelles non protégées par des traitements de semence spécifiques, le seuil de nuisibilité est atteint dès l'observation des premiers pucerons à partir du stade 2 feuilles jusqu'à couverture du sol par la culture.

PÉGOMYIES

Suite à l'observation de nombreux œufs de pégomyies situés sur la face inférieure des feuilles, les premières larves mineuses apparaissent sur 3 parcelles du réseau :

- Saint-Mémme et Les Istres et Bury (51)
- Villette sur Aube (10)



Les infestations restent très faibles pour le moment avec seulement 2 à 4% de plantes touchées.

Symptômes : les asticots blanchâtres forment des galeries étroites et translucides entre les deux épidermes de la feuille. Ces taches finissent par brunir et se dessécher.

Analyse de risque : Jusqu'à la couverture du sol, le seuil de nuisibilité est de 10% de plantes en présence de larves. Les températures élevées limitent l'éclosion des pontes par dessèchement.

HANNETONS

Une parcelle, hors réseau d'observation, signale des dégâts importants de larves de hannetons sur environ 5% de sa surface.

Ces gros vers blancs d'environ 3 cm possèdent un corps blanc arqué et une tête brune. Ils provoquent des morsures ou sectionnent les jeunes racines pouvant entraîner leur mortalité. La présence de ce parasite est extrêmement rare.



ALTISES

Ce coléoptère d'aspect métallique brun foncé est signalé depuis 15 jours sur quelques betteraves (4%) de la parcelle d'Echemines (10).

Il entraîne de petites perforations irrégulières sur le feuillage retardant légèrement la croissance printanière.



Analyse de risque : La proximité de colza favorise sa présence. Jusqu'à la couverture du sol, le seuil de nuisibilité est de 30% des feuilles avec piqûres.



Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>
<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE
D'AGRICULTURE GRAND EST SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES
PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Arvalis Institut du Végétal - Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - ATPPDA - CETA de l'Aube - CETA de Champagne - CETA Cra Marne Sud - Terres Inovia - Acolyance - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 - NOVAGRAIN (SCA EfiGrain Sézanne - SCA La Champagne - Coligny) - EURL Verzeaux - TEREOS - FREDONCA - COMPAS - COMPAGRI - ITB - SCA de Juniville - ETS RITARD - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET Agriculture - VIVESCIA - LUZEAL - CAPDEA - SUNDESHY.

Rédaction : ITB, Arvalis Institut du Végétal, Terres Inovia, et la FREDON Champagne-Ardenne
Relecture assurée par les Partenaires du Réseau, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la DRAAF (SRAL).

Crédits photos : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, DRAAF (SRAL), Partenaires

Coordination et renseignements : Karim BENREDJEM, Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr



Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.